

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ICG CONVERTIBLES-RENDEMENT (FR0000975856)

Le FIA est soumis au droit français

Ce FIA est géré par INTERNATIONAL CAPITAL GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

FIA de classification « diversifié », son objectif est d'obtenir le meilleur rendement à long terme dans le cadre d'une gestion dynamique des marchés d'obligations convertibles. L'indicateur de référence est le SBF FCII (dividende réinvestis), représentatif de la composition du marché des obligations convertibles cotées à Paris et libellées en euro.

Pour répondre à son objectif de gestion, le FIA est principalement investi en obligations convertibles (de 50% à 100%) de la zone euro, libellées en euro afin d'écartier tout risque de change ; la gestion est discrétionnaire, tant en terme de répartition sectorielle que de taille de capitalisation et ne s'interdit pas d'intervenir à titre accessoire sur d'autres pays que ceux de la zone euro (à l'exception des pays émergents).

Cependant, afin de gérer sa trésorerie ou de limiter l'exposition au risque actions en cas d'anticipation défavorable des marchés, le FCP peut diminuer cette poche obligations convertibles (à hauteur minimum de 50%) et avoir recours, dans la limite de 50 % de l'actif, à des titres de créances et instruments du marché monétaire et/ou obligataire. Cette allocation est discrétionnaire en termes de rating (pas de détention de titres spéculatifs) et de répartition dette privée/dette publique.

Pour investir, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie, en s'appuyant sur les analyses et informations fournies par plusieurs intermédiaires généralistes et spécialistes. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation.

Le FIA peut être également investi à hauteur maximum de 20 % en actions de la zone euro ; la gestion est discrétionnaire tant en terme de répartition sectorielle que de taille de capitalisations.

La stratégie de gestion d'ICG CONVERTIBLES-RENDEMENT a pour objectif de maintenir un profit de rendement / risque attractif en adaptant au mieux la répartition des différentes composantes traditionnelles du marché des obligations convertibles : « actions », « mixtes » et « obligations » ; le processus de gestion se déroule en deux étapes :

- une analyse macro-économique « top-down » permet de déterminer l'allocation sectorielle du portefeuille ainsi que son profil de risque.
- une étape de sélection des titres « bottom-up » à partir d'une analyse des caractéristiques financières des sous-jacents et des convertibles.

Le fonds peut intervenir sur les instruments dérivés pour couvrir ou exposer le portefeuille au risque action (à hauteur maximum de 20%) et effectuer des opérations de change dans le seul but de couvrir le risque de change (limité à 10% compte tenu de la nature des titres en portefeuille).

Le FCP capitalise ses revenus.

Recommandation : ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour de valorisation (J) avant 11 h 30 auprès de la Banque MARTIN MAUREL et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative J (valeur liquidative hebdomadaire le jeudi).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque

Pourquoi le FIA est classé dans la catégorie [4] :

Le FCP se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque du fait de ses investissements majoritaires en obligations convertibles (qui présentent un profil de risque et de rendement plus élevé que celui des obligations classiques, compte tenu du risque de variation lié à la volatilité des actions sous-jacentes), pouvant être tempérées cependant par des investissements en instruments du marché monétaire (qui présentent un profil de risque et rendement faible à équilibré).

Risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FIA.
- Risque de liquidité : les investissements sont possibles sur les actions de petites capitalisations (à hauteur maximum de 20%). Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la

baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	0,5%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,247%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

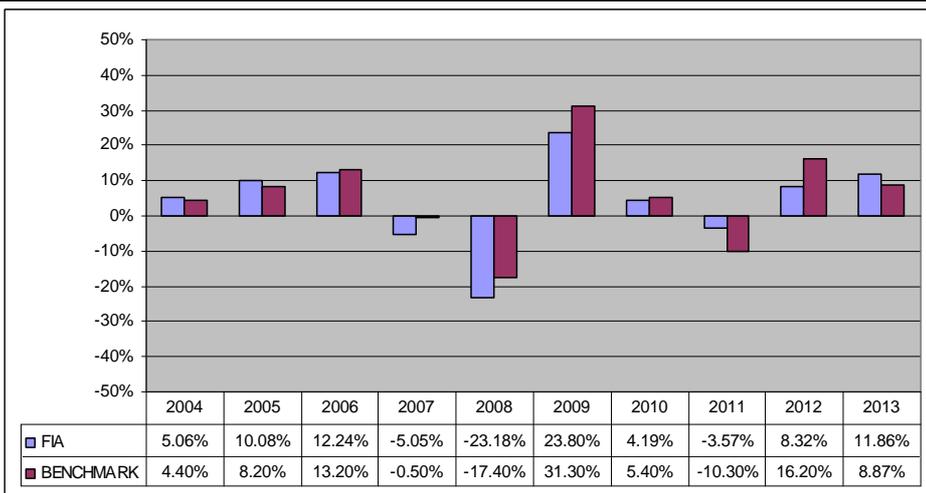
* Le pourcentage communiqué, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés au FIA, se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2013

Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce FIA, disponible auprès de la société de gestion.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du FIA : 19/04/2001

Devise de calcul des performances passées du FIA : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Banque MARTIN MAUREL

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur le FIA sur simple demande écrite auprès de INTERNATIONAL CAPITAL GESTION, 264, Rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques, notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA.

La responsabilité de la Société INTERNATIONAL CAPITAL GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

INTERNATIONAL CAPITAL GESTION est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27 juin 2014.